

Mairie de La Rivière - Drugeon

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 26 août 2016
Sur convocation du 19 août 2016
Etaient absents Odile GIRARD (procuration à Carine Bourdin), Florence GRILLON, Luc
PUTTIGNY et Emmanuel REDOUTEY

secrétaire de Séance : Yohann GRILLON

I) Approbation du compte rendu précédent.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions

Environnement / Cadre de Vie

- La commission propose de déplacer le bac à verres de la rue du groseillier et de l'implanter chemin de Vau les Aigues. Le conseil donne son accord pour cette nouvelle implantation.
- La pancarte de la Charte d'entretien des espaces publics sera fixée sur le panneau de la rue des lilas, entre le terrain de jeux et le terrain de tennis, après accord de la CFD.
- La commission établira un plan de fauchage vers la mare pédagogique.
- Aménagement du massif place du Chatelet, un second devis sera demandé à l'entreprise « Robert Jardin » pour l'aménagement de cet espace.
- La commission souhaite revoir l'étiquetage des plantes au bord de l'étang car celuici n'est pas suffisamment visible.
- Verger Clos du Terreau : 2 arbres vandalisés sont à remplacer.
- La commission propose d'installer un banc au bord du Drugeon, derrière l'ancien préau. Le conseil accepte cette proposition.
- Un bilan du sentier Drugeon Dragons a été établi avec la CFD et plusieurs améliorations sont à apporter.

<u>Bâtiments et chemins</u>

- Les lucarnes du CPIE ont été changées ainsi que la porte de la salle des jeunes.
- Suite au dégât des eaux salle des associations, un devis a été demandé à l'entreprise Minary et a été transmis à l'assurance. Nous sommes actuellement en attente d'une réponse de notre assureur.
- Mme Coffola a quitté le logement communal. L'état des lieux a décelé un problème dans la consommation de gaz. Cette surconsommation anormale et récurrente est peut-être due à une fuite ou à un défaut de compteur. Un audit devra être effectué pour définir le problème.

- Le bouchage des fissures sur les routes a été réalisé début juillet par l'entreprise Vermot et le balayage effectué. Un prochain passage de la balayeuse sera réalisé courant septembre.
- Markosol a réalisé la peinture au sol et a créé un passage piétons supplémentaire route de creuse.
- Chemin communal route de creuse (devant chez V.Dromard) : le devis de Vermot (626 €) pour un bi-couche est accepté par le conseil.
- SYDED : le devis pour le remplacement de 7 bornes clos du terreau a été réalisé (9600 € TTC). Les travaux de remplacement des poteaux d'éclairage sont en cours et des problèmes d'éclairage ont été signalés dans certains quartiers. Le maire propose au conseil de modifier la délibération prise pour les travaux du SYDED car le montant a été défini en HT au lieu du TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.
- Assainissement : Des devis supplémentaires seront signés pour prendre en charge des modifications de raccordements existants, à la charge de la commune (Denis Cuinet, Joël Grillon, Aimé Baudoz et Laurent Tiffay).

Suite aux travaux d'assainissement Faubourg de la Planche du fourneau, nous constatons que le regard de la maison Mellinas se bouche régulièrement. Franche-Comté Assainissement interviendra prochainement pour déboucher et contrôler avec une caméra l'état de cette canalisation.

Demande de M et Mme Bellay pour enrober la partie communale entre leur propriété et la route : Le conseil émet un avis défavorable à cette demande car la commune ne prend pas en charge les liaisons entre la route et les parties privées.

Dans le cadre des travaux d'assainissement faubourg d'Arlin, le maitre d'œuvre propose d'élargir le trottoir pour passer la canalisation et réduire ainsi la largeur de la voie pour ralentir la circulation. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour engager ces travaux pour un coût estimé d'environ 12 000 €.

- Vierge Mt Gimmeux : les marches d'accès à la vierge sont détériorées. L'employé communal sera sollicité dans la mesure de son temps disponible pour refaire les marches d'accès. Par ailleurs, un devis pour la rénovation de la base de la statue est en attente.
- MTL: Le lave-vaisselle de la MTL donne des signes de faiblesse. Le conseil valide son remplacement. Des devis seront demandés aux sociétés habituelles. Il est également nécessaire de compléter la vaisselle.

Gestion de la forêt

- La réunion pour le plan d'Aménagement a eu lieu le mercredi 29 juin avec les services de l'ONF qui ont présenté la carte des peuplements, les caractéristiques de la forêt, l'inventaire... aux membres du conseil. La commission devait se prononcer notamment sur le mode de traitement de 2 parcelles (8 et 9) pour les passer en traitement régulier ou irrégulier : il a été validé un traitement de ces parcelles en irrégulier.
- Le conseil doit se prononcer sur le fait de fermer certains chemins à la circulation des véhicules à moteur : dans un premier temps, la commission propose au conseil de fermer l'accès au chemin de la croix de la bêche, avec un arrêté communal et

un panneau d'interdiction. Le conseil valide cette proposition. Un arrêté sera pris dans ce sens.

L'étude dans le cadre de l'établissement du plan d'aménagement a mis en évidence quelques anomalies de classement de chemins. Il conviendra donc de faire une régularisation au niveau du cadastre pour ces quelques chemins forestiers.

- Un devis pour l'entretien de quelques chemins communaux a été signé avec l'entreprise Jeannin. Les travaux devraient être réalisés à l'automne.
- Demande de l'ASA du Pertuis pour que la commune participe à l'organisation d'un vin d'honneur pour l'inauguration d'un nouveau chemin à Bulle : le conseil rejette cette demande car la commune n'est pas propriétaire de terrain à cet endroit et n'était pas au courant des travaux réalisés.
- Demande d'un particulier pour abattre les 2 arbres derrière la MTL : le conseil n'est pas favorable sauf si les arbres sont malades et présentent un risque.
- Demande des nouveaux propriétaires du lotissement entre le faubourg d'Arlin et la route de creuse pour couper les arbres le long de la route départementale : le conseil refuse le principe car les acquéreurs ont acheté les parcelles en toute connaissance de cause. De plus cette question doit être adressée au conseil départemental, propriétaire des arbres en bordure de route.

Communication / Information

- Distribution des informations communales et intercommunales : il est rappelé que les conseillers doivent respecter les délais pour la distribution des infos, notamment l'agenda de l'été qui a été distribué fin juillet dans certains quartiers.
- R'virat 2016 : Présentation des courriers qui seront adressés aux présidents d'associations et aux chefs d'entreprises pour un annuaire des entreprises. Question de savoir si l'annuaire se limite aux entreprises qui ont leur siège sur la commune ou si elle ouvre aux entreprises dont le gérant est domicilié sur la commune : le conseil décide d'ouvrir aux entreprises qui peuvent avoir leur siège à l'extérieur.

La commission redoute d'oublier des entreprises non référencées en commune et insiste sur le fait que les entreprises ou services souhaitant figurer dans la liste qui n'auraient pas reçu de courrier se manifestent en mairie.

III) Urbanisme:

Déclarations Préalables

- BASSET Dimitri : aménagement des combles avec ouverture de 2 fenêtres

- SIEVERT Damien : agrandissement balcon et isolation extérieure en bardage

- JUILLERAT Raphaël: auvent ouvert en bois

- CHAUVIN Marie-Thérèse : abri de jardin

- MATTHEY Benoît : piscine

IV) SYDED – Taxe d'électricité

La taxe d'électricité perçue par la commune avait été supprimée par le SYDED il y a quelques années. Le SYDED a décidé de rétablir cette taxe à compter de 2017 qui

sera prélevée par le SYDED et reversée en partie à la commune. Le conseil donne son accord pour percevoir 35% de la taxe prélevée soit 6 €/hab environ.

V) FSL / FAAD

Comme chaque année, le conseil accepte de verser une subvention à hauteur de 0.60 € / habitant au Fonds de Solidarité Logement et de 0.30 € / habitant pour le Fonds d'Aides aux Accédants en Difficulté.

VI) Servitude ERDF

Le Conseil donne son autorisation à ERDF pour passer sur du terrain communal pour accéder à ses infrastructures.

VII) Cimetière : création de cavurnes

Suite à une demande, le maire propose au conseil d'installer des cavurnes (petits caveaux pour déposer des urnes cinéraires) au cimetière communal : le Conseil accepte le principe de créer 2 cavurnes et retient le devis de l'entreprise Gauthier pour ces travaux.

Les cavurnes seront revendues aux familles à prix coûtant auxquelles s'ajoutera la concession habituelle.

VIII) Demande pour l'installation d'une stèle dans les bois

Par courrier, Mme Vittver demande pour installer une pierre en forêt sur le lieu du décès de son mari lors du trail 2014. Par 6 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention, cette demande est refusée sur les parcelles communales.

Elle pourra s'adresser à des particuliers propriétaires pour la pose d'une stèle sur du terrain privé.

IX) CFD

- Modification des statuts : Le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux statuts proposés par la CFD. Les modifications principales sont la prise de compétences supplémentaires et la notion d'intérêt communautaire qui disparait des statuts et sera précisée dans le règlement.

X) Questions diverses

- Suite à la demande d'une équipe de foot indépendante de Drugeon Sports pour la mise à disposition du terrain de foot, après un long débat, le conseil se prononce comme suite : 7 voix contre, 2 pour et 3 abstentions. Cette décision est toutefois conditionnée au fait que le terrain soit utilisé à bon escient par Drugeon Sports. Le maire et les adjoints rencontreront les représentants de Drugeon Sports pour connaître leur intention quant à l'utilisation du terrain de La Rivière-Drugeon.
- Par courrier de M et Mme Mathey sollicitent la commune pour l'installation de protection devant leur murette ou de ralentisseurs devant l'étang pour limiter la vitesse et éviter les accidents dans le virage : le conseil refuse à l'unanimité cette demande.
- Demande de Mme Poinsot Sophie pour louer le logement communal libéré par Mme Coffola, pour sa mère de 76 ans : le conseil refuse cette demande car l'appartement n'est pas adapté (escalier) et souhaite résoudre le problème du chauffage avant de le relouer.

- Micro-crèche : les plans ont été réalisés par Mme Gay-Laget et les travaux doivent être réalisés par ses soins. Le Conseil accepte la poursuite du projet et fixe le loyer à 500 € / mois, réévalué chaque année.

XI) Informations diverses

- Demande du ski club pour déplacer les engins et tas de sable lors de l'organisation du trail le 4 septembre : accord du conseil, le ski club se charge de contacter l'entreprise Boucard.
- Vente du terrain d'aisance de la SCI Paulin en cours.
- Ecole alternative : le maire accompagné de deux adjoints ont rencontré les personnes concernées et ont visité l'ancienne salle de classe côté route. En attente d'une réponse.
- Un essai de sens unique devant la MTL sera réalisé en septembre pour voir les difficultés engendrées et pérenniser par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire, Christian VALLET